



**MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION
DIRECTION DE LA PHARMACIE, DU MÉDICAMENT
ET DE LA MÉDECINE TRADITIONNELLE
DPM/MT**

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LABORATOIRE

Tout nouveau laboratoire doit recevoir une lettre de reconnaissance de la DPM/MT avant de démarrer tout processus d'enregistrement sanitaire de médicaments.

Responsabilité

Fabricant

Documentation

Pour faire une demande de reconnaissance, un laboratoire par le biais de son représentant, doit présenter les documents suivants :

- Lettre de demande d'enregistrement
- Profil de la compagnie (légalisé et homologué en français)
- Certificat des Bonnes Pratiques de Fabrication de date récente délivré par un organisme compétent (OMS, ISO et autres) légalisé et homologué
- licence de fabrication légalisée et homologuée
- liste des produits fabriqués par le laboratoire.